

*redoutée.* — Auroit-il approuvé les maximes suivantes de la même princesse ? „ Quand „ on lui disoit qu'un prince qui est cruel, n'a „ pas un regne fort long, elle ajoutoit au contraire, qu'un prince fort bon ne regne pas „ en fureté, & que la bonté nuit à ceux qui „ en ont trop „ — „ Lorsqu'on lui disoit „ que la plus grande victoire d'un prince, „ étoit de se vaincre soi-même par la clémence; elle répondoit, que qui pardonnoit „ d'anciennes injures, s'en attiroit de nouvelles „ Ces maximes sont affreuses; voici une repartie qui n'est que plate. „ Dans les „ dernières années de son regne, un de ses „ courtisans lui représenta qu'elle laissoit trop „ long-tems vacantes de grandes charges de „ la couronne; elle répondit avec chaleur : „ A ma mort, ma place ne fera pas long-tems „ vacante „. Le P. Brotier n'a certainement rien trouvé de saillant ni de louable dans tout cela. Son neveu a pu être d'un goût différent; mais il a tort d'attribuer ses goûts à son oncle.

Je n'ai garde de rassembler ici tout ce que le P. Brotier n'a ni dit ni approuvé. Il faudroit transcrire la moitié du livre. Il y a des attributions absolument fausses. On fait dire à tel prince, ce qu'il n'a jamais dit ni pu dire; à un tel on attribue les propos d'un autre. Des *quolibets* sont donnés pour des épigrammes, & des sottises pour des maximes de morale. Cependant çà & là l'esprit se repose agréablement sur des choses sentées & intéressantes. C'est ainsi qu'à l'article de Henri IV